

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09/05/2017 à 18 heures 30
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 02/05/2017

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, CHARPIN Sandrine, NOVEL Yoann, CHAIX Michel, VERMEULEN Jean, GHABRID Karim

ABSENTS : M. BAUDRAY Fabrice, DIDIER Christian (pouvoir à Robert BALMAIN) BALMAIN Bernard, DIDIER Guy

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour. Il propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

Recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1/ Attribution du marché de travaux Malcrozet Cluny Revoux

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la délibération du 23 août 2016 par laquelle il l'informait de travaux en simultané avec l'ex communauté de communes de l'Arvan pour les réseaux d'eau potable et le SIVOMA pour les réseaux d'assainissement de pluvial dans les secteurs Cluny, Malcrozet. Une convention entre les parties a été approuvée et signée et 2 membres du conseil municipal avaient été nommés en qualité de titulaire et suppléant à la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes.

Lors de la consultation pour les travaux Cluny Malcrozet, aucune offre n'a été reçue. La Commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 12 septembre 2016 a déclaré la procédure infructueuse.

Vu l'urgence des travaux sur le réseau d'eau potable, et conformément à l'article 30-I-2 alinéa, il est proposé de passer à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

« Les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (...) lorsque dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres lancée (...) par une entité adjudicatrice (...) soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits. »

Après consultation des entreprises, une seule société a répondu favorablement.

La Commission d'appel d'offres après analyse de l'offre propose l'attribution du marché de travaux à la société 3BTP pour un montant total dédié aux travaux sur réseaux de télécommunications, électriques, éclairage public de : 239786 € HT (287743,20 € TTC) :

- Tranche 2 sur Malcrozet : 74865 € HT soit 86238 € TTC
- Tranche ferme 3 : 167921 € HT soit 201505,20 € TTC.

Décision : 7 voix pour

- Approbation de l'attribution du marché de travaux Cluny Malcrozet à la société 3BTP pour un montant de 239786 € HT soit 287743,20 € TTC
- Autorisation à Monsieur le Maire pour signer ledit marché et tous documents relatifs à cette affaire,
- Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits sur les budgets 2017 et 2018.

2/ Dématérialisation des actes administratifs « ACTES » et « ACTES BUDGETAIRES » : approbation de la convention à signer avec la Préfecture de la Savoie et approbation du devis du tiers de télétransmission

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet de dématérialisation des actes administratifs et budgétaires de la Commune soumis au contrôle de légalité par télétransmission via ACTES réglementaire et ACTES budgétaires. Afin de mettre en place la télétransmission des actes, Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la télétransmission des actes administratifs via ACTES réglementaires et des maquettes budgétaires via ACTES budgétaires, sur la convention présentée avec la Préfecture de la Savoie et sur le choix du tiers de télétransmission.

Décision : 7 voix pour

- Approbation du principe de la télétransmission des actes administratifs via ACTES réglementaires et des maquettes budgétaires via ACTES budgétaires
- Autorisation à Monsieur le Maire pour signer la convention présentée avec la Préfecture de la Savoie
- Approbation du devis de Berger-Levrault s'élevant à 325 € HT comprenant le contrat Berger levrault Echanges Sécurisés et le certificat électronique,
- Autorisation à Monsieur le Maire pour signer ledit devis ou toutes pièces nécessaires avec Berger-Levrault.

3/ Réforme de la carte judiciaire : approbation de la motion

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du courrier de l'Ordre des Avocats d'Albertville et du mail de la Fédération des Maires de Savoie, relatifs à la réforme de la carte judiciaire et ses conséquences. Monsieur le Maire invite son conseil municipal à soutenir le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry au nom d'une justice de proximité et de qualité. Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal de la motion proposée et à valider.

Décision : 7 voix pour

- Approbation du maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry au nom d'une justice de proximité et de qualité
- Approbation de la motion présentée

Motion de soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry

Le Maire rappelle au Conseil municipal le courrier de l'Ordre des Avocats et le mail de la Fédération des maires de Savoie relayant de nouvelles menaces -sérieuses- sur le devenir du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et sur la Cour d'Appel de Chambéry.

Au-delà de la suppression de postes de magistrats et de greffiers, une remise en cause du maillage territorial de l'organisation judiciaire aurait pour conséquences négatives de rendre difficile aux citoyens non seulement l'accès aux juridictions en les éloignant encore davantage, mais aussi l'accès aux juristes qualifiés que sont les avocats, lesquels iraient se concentrer dans les métropoles recevant désormais les seuls Cours d'Appel et Tribunaux de Grande Instance subsistants.

Pour les justiciables et les professionnels de la justice, la perte du Tribunal de Grande Instance d'Albertville, ainsi que de la Cour d'Appel de Chambéry représenterait une forte contrainte en termes de déplacements. L'éloignement de leurs tribunaux dissuaderait les citoyens d'avoir recours à la justice.

En conséquence, le Conseil municipal de Saint Sorlin d'Arves souhaite le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville ainsi que de la Cour d'Appel de Chambéry, au nom d'une justice de proximité et de qualité.

Arrivée de Monsieur BALMAIN Bernard

4/ Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités. Il propose le recrutement de :

- 1 adjoint technique contractuel du 26 juin au 31 août 2017 ayant pour principale mission : le fleurissement (entretien, nettoyage, mise en place...) à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 adjoint technique contractuel du 6 juin au 31 août 2017 ayant pour principale mission : aide à l'entretien du fleurissement et des espaces verts et aide à la mise en place technique des diverses manifestations estivales, à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 adjoint technique contractuel du 6 juin au 30 novembre 2017 ayant pour principale mission l'entretien des voies et des bâtiments, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien et de réparations à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 adjoint technique ou technicien du 6 juin au 31 août 2017 ayant pour principale mission l'entretien des voies et des bâtiments, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien et de réparations à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 agent d'accueil durant l'ouverture de l'église du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017 à temps non complet 21 heures hebdomadaires ayant pour principale mission l'ouverture et le gardiennage de l'église pendant les heures d'ouverture de l'église.

Décision : 8 voix pour

- Approbation de la liste des agents contractuels à recruter ci-dessus
- Autorisation à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires aux recrutements et notamment l'appel à candidature, la signature des contrats et toutes pièces nécessaires.

5/ Divers

- Marché aux fleurs prévu le 09/06/2017 de 9h à 12h sur la place face à l'Office de Tourisme
- Travaux Maison du Tourisme :
 - o Panneaux signalétique Office de Tourisme : devis validé avec SES
 - o Enseigne lumineuse « Maison du Tourisme » : devis validé avec ARCPRINT
 - o Plateforme caillebotis : devis validé avec BELLET Industrie

- Porte automatique : devis validé avec RECORD
- Boiserie de la Maison du Tourisme : devis en attente de réception
- Les Saint Sorlin de France : Lors de la dernière rencontre des élus des Saint Sorlin de France en juin 2016, il a été décidé la création d'une association loi 1901 ayant pour dénomination « Les Saint Sorlinois de France » et pour but : organisation de toutes les manifestations rattachées aux rencontres confraternelles réunissant les habitants des communes portant le nom de ST SORLIN ainsi que la tenue d'assemblées périodiques et en général toutes les initiatives propres à la réalisation des rencontres des habitants des ST SORLIN De France. L'adhésion est ouverte et réservée à tout habitant résidant dans une commune composant l'association. Il est recommandé à chaque commune adhérente d'associer au maximum la mairie du lieu, les associations culturelles et sportives et le comité des fêtes s'il en existe un. Les cotisations des adhérents seront versées chaque année au trésorier de la commune organisatrice de la manifestation. Le montant annuel des cotisations est fixé pour 2017 à 30 € par foyer (1 personne seule ou un couple).
La rencontre des Saint Sorlin de France se réalisera cette année à St Sorlin en Valloire les 23, 24 et 25 juin 2017. Une information sera transmise à tous les présidents d'associations de la commune avec inscription éventuelle avant le 15 mai 2017.
- Vente du chalet le Sovaje : des visites du chalet ont eu lieu samedi 6 mai 2017. La vente aux enchères par Agorastore sera en ligne à compter du 15 mai 2017.
- Zone du Mollard : informations sur l'avancement du dossier. Des sites pour le dépôt de terres du terrassement doivent être fixés au plus vite pour ne pas retarder les démarches et dossiers administratifs.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h15.

